



Résumé des principales modifications du règlement de Gestion Sportive pour la saison 2018/2019

Tir Sportif de Vitesse : regroupement sur une même semaine de compétition du championnat de France Rifle et du critérium Shotgun

Tir aux Armes Règlementaires :

- suppression des classements par équipe dans les épreuves 812, 815, 816 et 831
- Mise en place d'une disposition particulière en épreuve Fusil modifié – pour les handi SH1 et les S3/D3 selon leur choix – les deux parties (vitesse et précision) se font dans la même position et assis – **inscription open sur le championnat de France pour les tireurs qualifiés dans une autre discipline**
- Mise en place d'une disposition particulière en épreuve carabine 22 LR – pour les handi SH1 et les S3/D3 selon leur choix – les deux parties (vitesse et précision) se font dans la même position et assis – **inscription open sur le championnat de France pour les tireurs qualifiés dans une autre discipline**
- Epreuve 821 – la carabine 22 semi-auto rentre dans le programme de la Gestion sportive
- L'échelon départemental devient obligatoire pour toutes les autres épreuves (hors 821)

Arbalète Match : suppression du circuit national et du classement national arbalète match 10 m par manque de participants

Arbalète Field : la borne d'âge minimale de la catégorie Vétéran reste à 55 ans

Carabine 22 hunter : modification du règlement du circuit national – voir site internet Fédéral

Ecoles de Tir :

- augmentation du programme de tir de la carabine 3 positions - passage à 3 fois 20 coups de match
- le championnat de France se déroulera fin mai/début juin

Pistolet et Carabine 10 m :

- Mise en place des épreuves mixtes par équipe. Les principes de qualification seront les suivants :
 - 2 catégories : jeune (cadets et juniors) et Seniors et Dames (S1 et D1)
 - 2 équipes de club par catégorie maximum
 - Equipes inscrites avant le championnat régional
 - prise en compte des 40 1er coups de match du championnat régional individuel
 - mise en place d'un quota de qualification de 42 équipes par catégorie
 - Equipes modifiables entre le régional et le championnat de France
 - une seule série de qualification par catégorie sur le championnat de France
 - pas de limitation du nombre de tireurs de Haut-Niveau

- Modification du nombre de coups de matchs : Hors pour la catégorie Dames 3 qui reste sur un programme de tir en 40 coups, toutes les autres catégories passent sur un format de match en 60 coups.